

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 février 2024 à 18h00

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

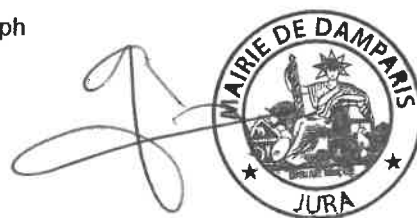
Nombre de conseiller.ère.s en exercice :	21
Nombre de présent.e.s :	14
Nombre de votant.e.s	17
Nombre de votant.e.s	16 à partir de la délibération n°V
Date de la convocation :	07 février 2024
Date d'affichage du compte-rendu :	16 février 2024

Pour extrait certifié conforme
A DAMPARIS, le 19 février 2024
Le Maire,

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mme BOITET Julie qui donne procuration à Mr RAVIER Franck
Mr GERRIET Laurent qui donne procuration à Mme MICHAUD Martine
Mme LEGOIX Marie-Odile qui donne procuration à Mr MENETRIER Louis-Joseph

EXCUSÉ :
Mr COULON Serge
Mme BERTAUT Emilie
Mme MAGALHAES Delfina

ABSENT-E-S:
Mr JACQUOT Bertrand



Départ de Mr CHAUTARD Christophe à partir de la question n°V

Mr RAVIER Franck est nommé secrétaire de séance.
Mme GUYOT Nathalie – Directrice Générale des Services
est présente en tant qu'auxiliaire de séance.

QD N°1 - Prolifération Moustiques – Point sur le dossier – chiffrage Entente Interdépartementale de Démoustication

Exposé et proposition :

Le Maire rappelle les informations données au cours des conseils municipaux des 17 octobre et 5 décembre 2023 à savoir : que le diagnostic remis par l' Entente Interdépartementale de Démoustication fin septembre 2023 a permis :

- d'identifier un gîte de production et de repos important du spécimen moustique « aedes caspius » dans le périmètre de l'usine Inéos INovyn,
- de proposer des actions à mettre en œuvre pour en limiter les nuisances notamment :
 - par la mise en place par Inéos Inovyn d'une barrière de pièges à CO2 sur ce site de production,
 - et, par l' installation par la Commune de quelques pièges à CO2 sur la zone pavillonnaire limitrophe (Cités Solvay) dont le but serait de suivre l' évolution du nombre de moustiques sur cet endroit fortement impacté.

Pour 2024, l' EID propose donc à la Commune la mise à disposition de 2 pièges pendant les mois concernés (entre avril et septembre) dans les conditions suivantes :

PRET sur 5 mois d'avril à septembre de :	
2 pièges : matériel et consommables, pose dépose, déplacement, interventions agent-es EID	2 188.40 €
Relevé mensuel des pièges (EID)	776.80 €
Analyse des échantillons et rédaction du rapport (EID)	602.00 €
TOTAL	3 567.20 €

Il est donc proposé au Conseil de valider cette proposition pour une mise en place dès avril prochain.

Quant aux mesures prises par INOVYN, une discussion technique a eu lieu début février entre Inovyn et EID et un chiffrage avec des options possibles est en cours. Le service communication d' Inovyn s' est engagé à informer la Commune dès que la solution technique sera retenue.

La Commune assurera, le moment venu, une communication à la population sur ce dossier.

Décision de l'assemblée :

Le Conseil municipal, après avoir entendu l' exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** à l' unanimité la proposition de l' EID pour **un montant total de 3 567.20 €**
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et tout autre document afférent.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget prévisionnel 2024.